



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 1861

Texte de la question

M Guy Beche appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur la situation des adherents d'une caisse autonome de retraite contrainte a la dissolution. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que ces societaires ne soient pas lésés par cette decision et quelle action peut mener le ministere pour assurer la protection des interesses.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, indique a l'honorable parlementaire que l'evolution de la situation de la caisse autonome mutualiste de retraite de l'union mutualiste dite « Union des Bouchers de France » est attentivement suivie par ses services qui avaient invite depuis plusieurs annees l'union soit a prendre les mesures de redressement necessaires, soit a envisager sa dissolution. L'assemblee generale de cet organisme de droit prive a librement decide, le 6 juin 1988, sa dissolution. Les instances ont nomme un administrateur judiciaire pour proceder a sa liquidation. Les operations s'effectuent conformement a l'article L 126-5 du code de la mutualite sous la surveillance de l'autorite administrative.

Données clés

Auteur : [M. Beche Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1861

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 août 1988, page 2392